

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .25 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 27 mars ,

En exercice : 26

De Présents : 16

De votants : 22

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ARCUCCI Patrick ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à Mme Melissia NICODEMO
Mme AURIOL Anne donne procuration à M. Patrick ROSSI
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme THIERRY Martine
M. FERRARI Fabien donne procuration à M. Celestin CAMARA
Mme MARTIN Pascale donne procuration à Mme Julie BOUCHER
Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. Cedric AIGUEPARSES
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. Fernand BRUN

Etaient absents :

M. AIGUEPARSES Cedric
Mme GACNIK Marie-France
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Patrick ARCUSSI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'EAU

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2023 de l'eau, il expose par chapitre les crédits proposés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les voter ou de présenter éventuellement des observations.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire
VU le Code général des collectivités territoriales,
ET APRES en avoir constaté

DÉLIBÈRE

Article unique : DE VOTER le budget primitif 2023 de l'eau aux montants des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement
Dépenses : 155 676.29 €
Recettes : 155 676.29 €

Section investissement
Dépenses : 633 207.04 €
Recettes : 633 207.04 €

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	22 - Unanimité
Contre	
Abstention	

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

